

---

## Caractéristiques du contexte national

Le système scolaire italien, qui est actuellement impliqué dans une opération globale de réforme, est structuré en deux parties. La première partie regarde l'école élémentaire obligatoire, qui dure cinq ans, à compter de l'âge de six ans de l'élève.

La deuxième partie concerne l'école secondaire, qui est organisée en deux niveaux : inférieur et supérieur. Le niveau inférieur, dénommé 2ème école moyenne, dure trois ans et il est devenu obligatoire à partir de 1962. Le niveau supérieur dure cinq ans et il est partagé en différents types d'établissements : lycées (classique, scientifique, linguistique, pédagogique, artistique) ; instituts techniques (industriel, commercial, agricole, pour géomètres, touristique-hôtelier...) ; instituts professionnels (commercial, agricole, pour l'industrie et l'artisanat,...). Toutes les écoles secondaires supérieures, à la fin du quinquennat, donnent la possibilité d'accéder à l'université.

La réforme du système scolaire italien, approuvée en janvier 2000, prévoit :

- L'introduction de l'école de l'enfance (école maternelle) dans le système scolaire (comme service scolaire facultatif) ;
- Le prolongement de l'obligation scolaire jusqu'à 18 ans (dans l'école secondaire ou dans le système régional de la formation professionnelle ou par l'apprentissage) ;
- L'abolition de l'école élémentaire et de l'école moyenne et leur substitution avec une école primaire de sept ans.

## Organisation de l'enseignement agricole

L'éducation agricole se développe en deux contextes différents :

- dans l'école secondaire supérieure dans les instituts techniques agricoles ou dans les instituts professionnels pour l'agriculture ;
- par des parcours de formation professionnelle d'une durée très variable, en fonction de chaque domaine de compétence, dans le système de la formation professionnelle régionale.

Les instituts techniques assurent une formation de 5 ans. Les instituts professionnels assurent la formation en 2 temps : 3 ans jusqu'à l'examen d'aptitude professionnelle et une période de 2 ans pour obtenir un deuxième certificat d'aptitude professionnelle et l'admission à l'examen final.

## Caractéristique des élèves

Les élèves des instituts pour l'enseignement agricole sont à peu près soixante mille en tout et ils représentent 2-2,5 % de la population scolaire des instituts secondaires. Les élèves se répartissent d'une façon assez homogène entre les deux types d'institut.

Les élèves des instituts professionnels présentent normalement des caractéristiques scolaires de niveau bas, souvent ils sont orientés vers ces écoles à la suite de résultats insatisfaisants dans d'autres écoles ou à la demande de la famille par peur d'un insuccès scolaire. Les élèves sont pour la plupart de sexe masculin. L'orientation vers l'enseignement agricole n'est pas étroitement liée à l'activité familiale.

## Caractéristiques du personnel

Le personnel des établissements agricoles relève du Ministère de l'Education Nationale et il est recruté au niveau national parmi les licenciés titulaires du CAPES. Les enseignements techniques et pratiques sont confiés au personnel spécialisé (même s'il n'est pas licencié), toujours dépendant du Ministère de l'Education Nationale.

## Organisation pédagogique

Les instituts professionnels pour l'agriculture, à la suite de l'adoption du projet expérimental 92 et des modifications introduites par le projet expérimental 2002, prévoient :

- un premier cours biennal commun, suivi d'une troisième année de certification professionnelle ( agent agro-écologiste; agro-industriel, agro-touristique) ;

- un deuxième cours biennal pour obtenir un diplôme de certificat professionnel de deuxième niveau agro-technique (pour s'inscrire à l'université).

Les instituts professionnels organisent le parcours éducatif autour de trois domaines de formation :

- tronc commun (matières d'enseignement de culture générale) ;
- tronc d'orientation (matières d'enseignement liées à l'acquisition d'habiletés et de compétences professionnelles) ;
- tronc d'intégration dans les premières trois classes (modules d'accueil, connaissance du territoire, activités de rattrapage... selon les programmes de chaque école) et tronc de professionnalisation dans les deux dernières classes.

## Organisation éducative

Certains établissements professionnels disposent d'un internat, où les élèves vivent du lundi au samedi et sont suivis par un personnel adéquat : les surveillants-éducateurs. Ceux-ci effectuent un travail de tutorat, une aide socio-affective, un suivi du travail personnel.

La présence d'un infirmier est prévue dans certaines écoles.

Dans le cadre de projets spécifiques, à l'intérieur de l'établissement, un psychologue est mis à disposition des enseignants et des élèves, pour des activités d'orientation et de conseil.

## Curriculum des Instituts professionnels

### ● Première partie de la formation (année 1 et 2)

Tronc commun ou d'équivalence :

- Langue italienne - Histoire
- Langue étrangère
- Droit - Economie
- Mathématiques - informatique
- Technologie de l'information et de la communication
- Sciences de la terre - Biologie
- Education physique
- Religion (facultative)

Total 693h

Tronc d'orientation :

- Principes d'agriculture et technique de la production
- Principes de chimie et pédologie
- Ecologie agricole et défense de l'environnement

Total 297h

Tronc d'intégration :

- Activités complémentaires établies par le conseil de classe

Total 132h

### ● Année 3

Dans la troisième année on prévoit, en plus, quelques matières spécifiques pour les trois certificats, avec un emploi du temps de 396 h pour le tronc commun, de 594 h pour le tronc d'orientation et de 132 h pour le tronc d'intégration.

### ● Deuxième partie de la formation

Il permet d'obtenir le Diplôme d'Etat (baccalauréat) agro-technicien.

Tronc commun ou d'équivalence :

- Langue italienne - Histoire
- Langue étrangère
- Mathématiques - Informatique
- Education physique
- Religion (facultative)

Total 495h

Tronc d'orientation :

- Ecologie appliquée
- Techniques de production, transformation et valorisation des produits agricoles
- Comptabilité et technique administrative
- Economie agricole
- Economie des marchés agricoles
- Droit e législation

Total 495h

Tronc de professionnalisation :

Les modules sont choisis chaque année suivant les besoins de la région et du projet professionnel des élèves, en garantissant flexibilité et possibilité de mise à jour continue par rapport au curriculum. Les modules sont effectués en convention avec le système de formation professionnelle régionale et varient selon les conventions dressées par les différentes établissements.

Total 600/900h

## Accompagnement du projet de l'élève dans le curriculum

L'accompagnement du projet de l'élève dans le curriculum a lieu à différents niveaux et selon des modalités différentes dans chaque institut. En général, on effectue :

- Des activités **d'accueil** à l'entrée des élèves dans l'établissement, dans le but de favoriser l'insertion, la socialisation, la connaissance du milieu, du personnel, des matières, du règlement interne.
- des activités de **rattrapage scolaire** dans les disciplines scolaires et les formations méthodologiques, planifiées par le conseil de classe, soit au niveau du groupe classe, soit pour petits groupes.
- des activités **d'orientation scolaire et professionnelle**. Dans le premier cas, tout particulièrement, la nouvelle réforme du système scolaire prévoit des activités spécifiques permettant l'éventuel passage d'un type d'école à l'autre ou vers les centres de formation professionnelle régionale. Dans le second cas, on prévoit des activités d'éducation au choix et des projets ayant pour but la connaissance de soi et du monde du travail (travaux pratiques, stages, rencontres avec des témoins représentatifs....).

## Enjeux

Une analyse de la situation de ces instituts porte en effet aux constatation suivantes :

- la population scolaire des instituts pour l'agriculture représente, évidemment avec des exceptions qui concernent plus les instituts européens que ceux italiens, le niveau plus médiocre, pour ce qui concerne le profit scolaire précédent, de la population scolaire nationale.
- le composant de libre choix de ces instituts de la part des étudiants est normalement influencé, en Italie, (avec des exceptions) par des orientations coactives des enseignants précédents (en fonction d'un échec scolaire), par des choix des parents (en fonction de la reprise de l'exploitation familiale), par les conditions économiques et géographiques qui font choisir un établissement plus proche.
- les instituts professionnels pour l'agriculture (en particulier ceux italiens) ont le plus haut niveau d'expérimentation de l'insertion des élèves qui ont des problèmes de handicap, dérivant de déficits psychophysiques ou de désavantages socioculturels.
- les instituts agricoles vivent souvent une forte tension/séparation entre les enseignants/enseignements de nature générale/transversale (pour la formation culturelle de l'élève) et les enseignants/enseignements de nature technique/professionnelle (pour la préparation au travail) : les enseignants du tronc commun changent plus souvent que ceux du tronc professionnel.

Une efficace politique éducative d'établissement, qui garantit la construction et l'accompagnement du projet de l'élève dans ses aspects personnels, scolaires, et professionnels, peut représenter non seulement une réponse concrète aux besoins des élèves, mais également une occasion pour améliorer et caractériser l'offre de formation de l'établissement.